

CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION



Des temps forts :

- Le stage de troisième
- Les journées portes ouvertes des établissements
- La formulation des vœux



Des personnes ressources :

- Professeur(e) principal(e)
- PSY-EN
- Professeur(e) documentaliste
- CPE



Des lieux ressources :

- CDI
- CIO



Sur internet :

- www.monorientationenligne.fr
- www.onisep.fr



@les2cpe

**Le plus important : anticiper !
Le projet d'orientation se construit tout au long de l'année.
En cas de difficultés, n'hésite pas à échanger avec le/la professeur principal(e) ou le/la CPE**



L'ORIENTATION EN TROISIÈME



Etudes générales et technologiques



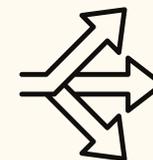
Baccalauréat général ou technologique



3 ans



LEGT (lycée d'enseignement général et technologique), lycée agricole ou lycée polyvalent (avec une section professionnelle)



- 1) Fin de seconde choix entre voie technologique et générale
- 2) Choix de spécialité en 1ère générale (3 en 1ère et 2 en terminale)
- 3) Choix d'une série en technologique

Attention : au sein d'un lycée, toutes les séries et spécialités ne sont pas proposées !



Après le bac, généralement l'objectif est de réaliser des études supérieures



Etudes professionnelles

Enseignements généraux et professionnels + PFMP (stages)

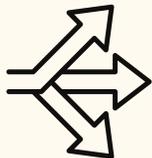


- Baccalauréat professionnel (3 ans)
- CAP (2 ans)

Possibilité de faire la plupart des CAP et bac pro en alternance (Voir partie alternance)

En baccalauréat professionnel :

- 2nde : choisir une famille de métier
- 1^{ère} : choisir une spécialité dans la famille de métier (se renseigner lors du choix du lycée sur les spécialités proposées)



- Lycée professionnel (LP)
- Lycée polyvalent (formations générales, technologiques et professionnelles réunies)
- Centre de formation des apprentis (CFA)
- Lycée agricole



Après le bac :

- Etudes supérieures (BTS)
- Marché de l'emploi



L'alternance, principes généraux :

Alterner les périodes scolaires et les périodes en entreprise



Le diplôme est identique avec ou sans alternance :
Baccalauréat professionnel (3 ans) / CAP (2 ans)



- Centre de formation des apprentis (CFA)
- Certains LP proposent également des formations en alternance
- Dans le privé, les coûts liés à la scolarité sont pris en charge par l'entreprise



Après le bac :

- Etudes supérieures (BTS)
- Marché de l'emploi

Lorsque tu es alternant tu deviens un vrai salarié avec des **points positifs** (salaire, responsabilités) mais aussi avec des **obligations** (vacances restreintes, ponctualité, assiduité (aller chez le médecin en cas de maladie par exemple)) !



L'alternance, s'engager dans la démarche :

- 1 Définir son projet : quelle activité professionnelle
- 2 Faire son CV / lettre de motivation
- 3 Quelle école propose la formation, quel rythme travail/école
- 4 S'entraîner à démarcher au téléphone, se présenter
- 5 Chercher un patron : en démarchant directement, sur les sites des écoles, sur <https://labonnealternance.pole-emploi.fr/...>
- 6 Une fois l'accord du patron, aller s'inscrire dans l'école et signer le contrat de travail